

Rapport du communal du 26 novembre 2015

Le bourgmestre Huub Broers était empêché pour cause de maladie.

Deux questions écrites ont été introduites par le conseiller Armel Wynants. Une première question concernait la possibilité d'aménager un passage pour piétons à Remersdaal, tandis qu'une deuxième question concernait une boîte postale à une adresse inexistante à Schophem. Jacky Herens, bourgmestre faisant fonction, a répondu à ces deux questions.

Etant donné que la contribution communale reste inchangée et le plan stratégique ne change pas non plus, le conseil communal a pris connaissance de l'adaptation du **plan pluriannuel 2014-2019 du CPAS** et de la **modification du budget 2015 du CPAS**.

L'achat d'une parcelle de **terrain** située **rue de l'Arbre**, destinée à l'aménagement d'un **parking** communal a été approuvé (9 pour, 4 contre et 1 non valable).

Le conseil communal a pris connaissance de l'assemblée générale de la **VVSG** (Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten / Association des Villes et Communes flamandes) qui s'est tenue le 2 décembre 2015.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de **Limburg.net** du 16 décembre 2015 a été approuvé (9 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable).

La participation au projet "**ECO2 Koester de Koolstof**" a été approuvée. Il s'agit d'un projet émanant du centre de gestion agricole Eco² dans le cadre du thème de la gestion du sol et de l'eau. Les techniques et les idées les plus récentes sur le plan d'une gestion durable des sols ont été rassemblées et répercutées auprès de nos agriculteurs de notre commune au moyen de formations et de démonstrations. Ce projet a pour but est de tenter de stopper la diminution de la teneur en carbone dans le sol. Le conseil communal libère pour ce faire un budget de 5000 euros, réparti sur 3 ans (13 pour et 1 non valable).

La parcelle de terrain sur laquelle se trouve la **cabine électrique de Veurs** a été retirée du domaine public (13 pour et 1 non valable).

Le conseil communal a approuvé l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'**Inter-Aqua** du 15 décembre 2015 (9 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable).

L'introduction du **règlement en matière de redevance d'Inter-Energa** a été approuvée. Ceci signifie qu'à partir de 2016 une indemnité sera demandée aux sociétés d'utilité publique pour l'utilisation du domaine public (9 pour, 1 contre, 3 abstentions et 1 non valable).

Une **convention de collaboration** entre la commune et Infrac concernant les **travaux d'égouttage à Teuven** a été approuvée. Infrac assumera tout ce qui concerne l'étude, le projet, l'adjudication et le suivi des travaux (13 pour, 1 non valable).

L'ordre du jour de l'**assemblée extraordinaire d'Infrac** du 16 décembre 2015 a été approuvé. Cet ordre du jour reprend notamment la proposition de séparation de Fourons auprès d'Infrac (9 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable).

L'ordre du jour de l'**assemblée générale d'ORES** du 18 décembre 2015 a également été approuvé. Ici aussi, la proposition de séparation de Fourons se trouve à l'ordre du jour (9 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable).

Inter-Energa a été proposée en tant que gestionnaire **distributeur de réseau d'électricité** sur le territoire de Fourons (9 pour, 4 contre et 1 non valable).

Deux **délégués** ont été désignés pour nous représenter aux assemblées générales **d'Inter-Energa**: Yolanda Daems et Rik Tomsin (9 pour, 4 contre et 1 non valable). Jacky Herens a été proposé en qualité de **candidat-administrateur** d'Inter-Energa (9 pour, 5 contre).

L'ordre du jour de l'assemblée générale de **PUBLIFIN SCiRL** du 16 décembre 2015 a été approuvé (13 pour, 1 non valable).

Les trois derniers points ont été traités à huis-clos avec vote secret. Il s'agissait ici de la **nomination de deux inspecteurs des services généraux, d'un inspecteur du service recherche et d'un inspecteur en chef.**